

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUITIÈME (488<sup>e</sup>) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 21 MAI 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

**RÉSOLUTION CAD-12010**

Formation d'un comité temporaire  
au Conseil d'administration

**ATTENDU** l'article 3.3 de la Politique relative aux organismes statutaires et à la régie interne relatif à la formation de comités, permanents ou temporaires, constitués par le Conseil d'administration pour l'étude plus approfondie de questions particulières ou à d'autres fins;

**ATTENDU** le dépôt du Plan d'action 2019-2023 du protecteur universitaire;

**ATTENDU** les discussions en séance;

**ATTENDU** la recommandation de la présidente et de la vice-présidente du Conseil d'administration;

Sur proposition de Mme Denyse Blanchet, appuyée par Mme Guylaine Simard, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

**DE** former un comité temporaire relevant du Conseil d'administration, composé des personnes suivantes :

- Mme Guylaine Simard, membre socioéconomique et présidente du Conseil d'administration
- Mme Denyse Blanchet, représentante des collèges et vice-présidente du Conseil d'administration
- M. Pierre Dostie, chargé de cours
- M. Antoine G. Cormier, étudiant

et ce, afin de circonscrire les mandats à court terme du protecteur universitaire.

La secrétaire de réunion,



---

Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 22 mai 2019